



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

Jeudi 18 décembre 2014

## Voeu déposé par les groupes Europe Ecologie, Front de Gauche, Parti Socialiste et Républicain, Parti Radical de Gauche

### Pour un moratoire sur les molécules nocives aux pollinisateurs

Le Président de la République s'est engagé le 27 novembre 2014, à l'occasion de son discours pour l'ouverture de la troisième conférence environnementale, à porter le dossier de l'utilisation des pesticides au niveau communautaire, citant notamment la question des pollinisateurs et des néonicotinoïdes. Le gouvernement a saisi la Commission européenne pour réévaluer les risques liés à l'utilisation non plus de 3, mais des 5 familles de néonicotinoïdes, au regard des critères des risques sur la santé humaine, animale, et sur l'environnement.

L'affaiblissement des colonies et les pertes de productions sont récurrents depuis de nombreuses années et l'hiver dernier, de nombreux apiculteurs ont constaté des mortalités massives de leurs ruches dans les montagnes de notre région, à proximité des zones d'élevage. Cette situation est préoccupante, tant au niveau de l'économie de la filière apicole (près de 300 exploitants), que de la menace qu'elle fait peser sur tout l'écosystème de Midi Pyrénées et sur la santé de ses habitants.

Sans attendre que cette question soit réglée par l'UE, des parlementaires de différents groupes politiques portent une proposition de résolution relative à la préservation des insectes pollinisateurs, de l'environnement et de la santé et proposent un moratoire sur les pesticides de la famille des néonicotinoïdes.

**Les élu-e-s du Conseil Régional de Midi Pyrénées, réuni-e-s en assemblée plénière, demandent donc au gouvernement :**

- **un moratoire national sur l'utilisation des néonicotinoïdes,**
- **d'obtenir une évaluation scientifique exhaustive et globale par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), de la combinaison de l'usage de néonicotinoïdes, et des incidences sur le fonctionnement des écosystèmes,**
- **en regard de législation européenne, d'intervenir auprès de la Commission européenne pour accélérer la recherche de produits alternatifs à l'échelle européenne.**